



N° 4/2021

## Compte-rendu du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2021

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2021,
2. Achat d'une parcelle à un particulier en zone B,
3. Projet éolien des Trois Cantons - Autorisation d'utilisation de voies du domaine public avec la société SAS « Trois Cantons ENR » sur la voie communale n°4 d'Etouvans,
4. Projet de parc éolien : Convention de mise à disposition pour l'installation d'une base vie de chantier et d'une aire de stockage sur le domaine privé de la Commune, sous condition suspensive,
5. ONF Exploitation d'emprise pour le projet éolien : devis d'assistance bois façonnés pour l'exercice 2021-2022,
6. ONF, Etat d'assiettes 2022,
7. ONF, affouage sur pied - campagne 2021-2022,
8. Autorisation de signature de la convention de servitudes avec Enedis (abroge et remplace la délibération du 30 juin 2021 suite à la modification du tracé),
9. Avis sur le projet de Pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération,
10. Défense extérieure contre l'incendie – Echange d'informations entre les communes, PMA, Véolia et SDIS 25,
11. Extension de la convention régissant les interventions de désinfection, désinsectisation et dératisation du département 3D,
12. Questions diverses.

### **Présents :**

PACQUOT Nicolas, Maire,  
BALLAY Marielle, 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
BARTOLO Xavier,  
GIRARD Coralie,  
GIROLIMETTO Yves,  
JACQUEY Christophe,  
JAXEL Delphine,  
KATANCEVIC Sylvia,  
LISI Audrey,  
PAITRY Xavier,  
PERINET Julien,  
PERNOT Elodie,  
PESSONNEAUX Claude, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
VOLLE Christine.

### **Absents excusés :**

GAZEAUX Olivier,

## 1. Approbation du compte-rendu du 30 juin 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2. Achat d'une parcelle à un particulier en zone B

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Etouvans a la possibilité d'acquérir la parcelle B 249 appartenant à Madame Sylvie LAFONTAINE d'une surface de 20 a 15 ca pour un prix de 600 €.

La parcelle concernée est la suivante :

PARCELLE	SUPERFICIE	LIEU
B 249	20 a 15 ca	Lieudit : « La Combe des Grands »

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'acquisition de cette parcelle.

## 3. Projet éolien des Trois Cantons : autorisation d'utilisation de voies du domaine public avec la société SAS « Trois Cantons EnR » sur la voie communale n°4 d'Etouvans, en vue de la réalisation et de la bonne exploitation du parc éolien

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, la société « TROIS CANTONS EnR », propose de réaliser des travaux de voirie pour relier les trois éoliennes entre elles. Ces travaux seront effectués sur la voie communale n°4, qui sera à terme empierrée.

A cet effet, la Société propose à la Commune de conclure un accord dont les éléments essentiels sont les suivants :

### Autorisation d'utilisation de voies (domaine public)

Les voies concernées sont :

Commune	Désignation
ETOUVANS	Voie communale n°4 d'Etouvans à Villars-sous-Écot

- Objets : enfouissement de réseaux sous la voie ci-dessus.

- Travaux : afin que les voies précitées puissent accueillir le passage de réseaux liés à la construction, la maintenance et au démantèlement du parc éolien, la Société est autorisée à procéder à la consolidation et à l'aménagement de la chaussée, à la stabilisation de la bande de roulement, au reprofilage et re-surfaçage des voies concernées et de création de tranchées nécessaires à l'enfouissement de réseaux de câble.

- Durée de trente années pleines, au maximum, à compter de la réalisation de la condition suspensive d'obtention du financement du projet par la Société. La Société peut solliciter la prolongation de l'Autorisation à deux reprises et pour une durée de quinze années entières et consécutives à chaque fois, avec l'accord de la Commune.

- *Redevances et contreparties :*

- a) Une indemnité préalable d'un montant unique et forfaitaire 1500,00 € HT.
- b) Une redevance annuelle de 100 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité ;

- Confirme que l'autorisation peut être signée avec la Société sans procédure de sélection préalable ;
- Valide le projet d'autorisation d'utilisation de voies (domaine public) annexé aux présentes ;
- Habilité le Maire à signer ladite autorisation et procéder à toute formalité nécessaire à la réalisation de cet acte comme de ses effets.

Il est ici rappelé que Monsieur le Maire ne peut valablement engager la Commune qu'une fois la présente délibération devenue exécutoire, après dépôt en préfecture.

#### **4. Projet éolien des Trois Cantons – convention de mise à disposition pour l'installation d'une base vie de chantier et d'une aire de stockage sur le domaine privé de la commune sous condition suspensive**

Pour rappel, une partie du projet de parc éolien prend place sur des parcelles appartenant au domaine privé de la Commune d'Etouvans.

Pour les besoins spécifiques à la construction du parc éolien, l'Exploitant éolien sollicite la signature d'une convention de mise à disposition pour l'implantation de la base-vie du chantier ainsi que d'une aire de stockage sur la parcelle référencée au cadastre sous le numéro ZD 13, relevant du domaine privé de la Commune, ainsi qu'il résulte du projet de Convention de mise à disposition, sous condition suspensive, préalablement transmis au Conseil Municipal. Il est précisé qu'un exemplaire dudit projet était également mis à la disposition des conseillers, en Mairie, préalablement à la tenue du présent Conseil Municipal.

##### **Mise à disposition :**

La parcelle est cadastrée comme suit :

<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Contenance</b>	<b>Lieu-dit</b>
ZD	13	00 ha 74 a 90 ca	AU BOIS LA DERRIERE

*En contrepartie, une indemnité d'un montant annuel de 3 000 € HT sera versée à la commune à partir du début du chantier.*

*La base vie sera mise à la disposition de l'exploitant pour une durée de deux années renouvelable une fois pour une période d'un an.*

Les besoins de la base vie terminée, l'exploitant éolien s'engage à restituer la parcelle dans un état comparable à celui constaté au moment du début du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** les termes de la Convention de mise à disposition d'un terrain, sous condition suspensive, au profit de la Société TROIS CANTONS EnR (SIREN 839997715), l'Exploitant éolien, sur une partie de la parcelle n°ZD 13, relevant du domaine privé de la Commune d'Etouvans et figurant dans le projet d'acte ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager la Commune conformément au projet de Convention de mise à disposition, sous condition suspensive en qualité de Propriétaire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition, sous condition suspensive et à effectuer toutes les démarches, formalités et actes accessoires nécessaires à la réalisation du projet.

## 5. ONF – exploitation d'emprise pour le projet éolien – devis d'assistance bois façonné pour l'exercice 2021-2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le devis d'assistance bois façonné élaboré par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2021-2022 dans le cadre de l'exploitation d'emprise pour le projet éolien :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature <sup>(1)</sup>
<b>Exploitation de bois d'oeuvre feuillus</b>						
<input type="checkbox"/> Assistance technique à donneur d'ordre - Chantier du domaine Exploitation forestière et Ressource bois : suivi de chantier - réception de chantier - cubage et classement si nécessaire (Ref : 06-ATDO-BOIS00)	210,00	M3	4,00	20,00	840,00	F
Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :						
<b>Prestations encadrées</b>		<b>Quantité</b>	<b>Un.</b>	<b>Montant € HT</b>		
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage et débardage de bois d'oeuvre feuillus (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : parcelles 12, 13 et 15		210,0	M3	4 200,00		
<i>Total estimatif HT</i>				4 200,00		
<b>Sous-total</b>					<b>840,00 € HT</b>	
<b>Exploitation de bois d'industrie / énergie feuillus (ou résineux)</b>						
<input type="checkbox"/> Assistance technique à donneur d'ordre - Chantier du domaine Exploitation forestière et Ressource bois : suivi de chantier - réception de chantier - cubage et classement si nécessaire (Ref : 06-ATDO-BOIS00) Si besoin le coefficient de conversion utilisé sera 1U = 1m3 = 1 tonne, 1 stère = 0.65 m3	45,00	U	1,50	20,00	67,50	F
Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :						
<b>Prestations encadrées</b>		<b>Quantité</b>	<b>Un.</b>	<b>Montant € HT</b>		
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage et débardage de bois d'industrie / bois énergie feuillus (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : parcelles 12, 13 et 15		45,0	U	900,00		
<i>Total estimatif HT</i>				900,00		
<input type="checkbox"/> Transport rendu usine - livraison client - bois d'industrie / énergie pesés usine - distance transport > 100km (Ref : 08-EXPL-TRANS03) Localisation : parcelles 12, 13 et 15	45,00	TO	12,36	20,00	556,20	F
<b>TVA</b>						
Taux	Base	Montant				
20,00%	1 463,70	292,65				
<b>Total HT</b>					1 463,70 €	
<b>Total TVA <sup>(2)</sup></b>					292,65 €	
<b>Total TTC <sup>(2)</sup></b>					1 756,35 €	

<b>Total Investissement</b>	<b>Total Fonctionnement</b>
<b>0.00 € H.T.</b>	<b>1 463,70 € H.T.</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De réaliser les travaux pour un montant de 1 463,70 € H.T. conformément au tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

## **6. ONF – état d’assiettes 2022**

## **7. ONF, affouage sur pieds – campagne 2021-2022**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la présentation d’assiette des coupes 2022 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 20a2, 18a2, 14ar, 26r, 12-13-15 et des Chablis (arbres déracinés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Approuve l’état d’assiettes des coupes 2022 et demande à l’ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout doucement afférent.

## **8. Autorisation de signature de la convention de servitudes avec Enedis (abroge et remplace la délibération du 30 juin 2021)**

Considérant ne pas avoir suffisamment d’éléments, le Conseil Municipal décide d’ajourner la délibération et de la présenter lors d’une prochaine séance.

## **9. Avis sur le projet de Pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération 2026**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de PMA a décidé de l’élaboration d’un tel pacte par délibération le 14 janvier 2021.

Un groupe de travail représentatif des sensibilités politiques présentes à l’Agglomération a été constitué pour participer à l’élaboration du projet de Pacte de gouvernance articulé en quatre parties :

- Partie 1 : Les élus communautaires et les instances délibératives et exécutives de Pays de Montbéliard Agglomération,
- Partie 2 : Le Processus décisionnel et la place centrale du Maire et des communes membres,
- Partie 3 : La collaboration Communauté-Communes,
- Partie 4 : L’évolution du pacte.

Monsieur le Maire précise que le projet de pacte a été présenté au Conseil des Maires du 10 juin 2021.

Monsieur le Maire indique que le projet de pacte lui a été adressé par le Président de l’Agglomération le 31 août 2021 et que la loi permet aux communes membres de rendre un avis préalable dans un délai de deux mois après transmission du projet de pacte. Il ajoute que, après avis des Conseils municipaux des communes membres, le Conseil d’Agglomération examinera ce projet de Pacte de gouvernance au cours d’une séance en fin d’année 2021.

Après débat, il ressort qu’aujourd’hui le texte du Pacte de gouvernance n’apporte rien de nouveau pour faciliter les relations entre les élus et l’exécutif, et ne montre pas la volonté d’accélérer la mutualisation entre l’Agglomération et les communes membres, qui serait pourtant source d’économies tant au niveau de l’Agglomération qu’au niveau des communes à tous points de vue.

Pour qu’il y ait pacte, il faut qu’il y ait entente entre tous, sinon, ce n’est plus un pacte. Il n’y aura véritablement pacte que lorsqu’il y aura un accord, entre toutes les communes membres, sur le texte. Il est donc impératif que ce dernier soit retravaillé jusqu’à ce qu’il y ait consensus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de Pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération 2026 avec 14 voix contre et 1 abstention.

## **10. Défense extérieure contre l'incendie – échange d'informations entre les communes, PMA, Véolia et SDIS 25**

Un arrêté municipal étant suffisant, le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé sur ce sujet.

## **11. Extension de la convention régissant les interventions de désinfection, désinsectisation et dératisation du département 3D**

Monsieur le Maire expose qu'une convention régissant les interventions de désinfection, désinsectisation et dératisation avait été mise en place sur le territoire de PMA 29 pour les communes qui le souhaitent. Afin de proposer les compétences de ce service aux 72 communes, il est proposé de procéder à l'extension de cette convention. Ladite convention est établie pour une durée de 5 ans.

Le Département 3D (désinfection, désinsectisation, dératisation) s'engage à intervenir dans le cadre défini par la commune, à répondre à la demande d'intervention dans les meilleurs délais (ceux-ci pouvant être fonction des conditions météorologiques du moment), et à réaliser l'opération dans le respect des procédures définies par le Service Santé Publique – Sécurité.

Chaque partie sera seule responsable vis-à-vis des tiers des conséquences dommageables qui pourraient résulter de ses interventions et des dégâts qu'elle pourrait occasionner.

### **Modalité d'intervention**

Le Département 3D interviendra selon les besoins définis par le Maire ou sur demande des particuliers.

### **Produits utilisés**

Les produits utilisés seront des produits homologués et reconnus par les services du Ministère de l'Agriculture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Qu'il n'y aura pas d'interventions systématiques concernant les locaux municipaux, les réseaux d'assainissement ou les bords de rivières,
- Qu'aucune intervention chez les particuliers ne sera prise en charge par la commune,
- D'autoriser à Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Les tarifs d'intervention sont consultables en Mairie.

## Informations Mairie

### • **Etat civil**

#### **Naissances:**

GEOFFROY	Marien	Le 31 juillet 2021
----------	--------	--------------------

#### **Mariages:**

BERTRAND BORNAQUE	Alexandre Clémence	Le 10 juillet 2021
----------------------	-----------------------	--------------------

CUPIC LAINE	Alexandre Stéphanie	Le 17 juillet 2021
----------------	------------------------	--------------------

DUPONT LECLERC	Kévin Laura	Le 18 septembre 2021
-------------------	----------------	----------------------

#### **Décès:**

HARDY	Pierre	Le 6 septembre 2021
-------	--------	---------------------

## Divers

### • **Remerciements au Comité des Fêtes, aux associations et aux bénévoles**

La Municipalité remercie vivement les personnes qui ont participé au bon déroulement et à la réussite du marché du soir, le 10 septembre dernier.

### • **RAPPEL : Recrutement de deux agents recenseurs**

Dans le cadre des opérations de recensement qui se dérouleront du 20 janvier au 19 février 2022, la commune d'Etouvans recrute deux agents recenseurs. Ceux-ci seront formés par les services de l'INSEE. Ils devront faire preuve de dialogue et de discrétion. Les candidats devront impérativement posséder un téléphone portable et être disponibles du début à la fin de la collecte (pas de congés, y compris pendant les congés scolaires). Les conditions de rémunérations seront définies ultérieurement.

Veillez adresser votre dossier de candidature (CV + lettre de motivation) à la mairie pour **le 29 octobre 2021 au plus tard.**

### • **RAPPEL : Recensement des jeunes de 16 à 25 ans**

Le recensement à 16 ans est obligatoire et doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Il faut donc se présenter en mairie et fournir les documents suivants : une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le recensement peut également se faire en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

- **Location du logement de l'ancienne mairie**

A compter du 1<sup>er</sup> août, le logement F3 situé 8 rue des écoles sera à louer au prix de 565 € mensuels, hors charges.

Descriptif du logement : 80m<sup>2</sup>, deux chambres, cuisine, salle à manger/salon, salle de bain, WC, terrasse à l'étage. Le logement dispose également d'un jardinet avec une petite terrasse. Ce logement n'est pas conventionné. Si vous êtes intéressé(e), merci de vous adresser en Mairie.

- **Expérimentation sur la coupure de l'éclairage public**

Dans un souci de maîtrise des consommations d'énergie mais également en faveur de l'environnement, le Conseil Municipal a décidé avec 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention, de faire une expérimentation de l'extinction partielle de l'éclairage public de 23h00 à 5h00. Un bilan sera dressé au printemps prochain. La date de début de cette expérimentation sera communiquée ultérieurement.

- **Fibre optique à Etouvans**

La fibre optique arrivera à Etouvans fin 2022.

- **Information eau Etouvans / Colombier-Fontaine**

En vue du projet éolien, et afin de sécuriser la ressource en eau pour le village de Colombier-Fontaine, des travaux de raccordement au réseau d'eau ont été effectués entre Etouvans et Colombier-Fontaine cet été.

- **Campagne de recensement et d'adaptation des bacs à ordures ménagères**

Pays de Montbéliard Agglomération a confié à l'entreprise *Contenur* la réalisation d'une campagne de recensement et d'adaptation des bacs à ordures ménagères auprès de tous les producteurs de déchets (particuliers, professionnels, associations et administrations).

**Pour la commune d'Etouvans, les agents enquêteurs, officiellement mandatés et recrutés sur le territoire, se présenteront chez les usagers du 6 au 12 octobre 2021.** En cas d'absence lors de la visite, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres avec toutes les indications pour contacter l'entreprise Contenur.

- **Coupure de courant pour travaux par Enedis**

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électriques et pour répondre aux besoins de ses clients, Enedis va réaliser des travaux sur le réseau électrique ce qui entrainera une coupure ou plusieurs coupures d'électricité : **vendredi 22 octobre 2021 de 9h00 à 11h00.**

Sont concernés :

33 au 49 / 20 au 24 / 41B / 39B / 37B rue de Dampierre sur le Doubs

1 / 1B rue d'Ecot

99 / 6 rue Sous le Bois

- **Repas des Anciens 2021**

Cette année, la municipalité est heureuse de proposer le traditionnel repas des anciens pour les habitants d'Etouvans de plus de 70 ans. Il aura lieu dimanche 28 novembre 2021. Les informations seront communiquées très prochainement.



- **Eurovéloroute 6**

L'aménagement de 3,5 km de voie cyclable entre Dampierre-sur-le-Doubs, Étouvans et Colombier-Fontaine de l'Eurovéloroute 6 devrait s'achever d'ici à la fin octobre pour une inauguration prévue début novembre 2021.

**La route sera coupée à la circulation, de nuit, du 2 au 5 novembre 2021.**

- **Cérémonie Commémorative du 11 Novembre 2021**

9 h 45	A l'église d'Étouvans, Commémoration religieuse à la mémoire des Morts pour la France
10 h 15	Rassemblement place de la Résistance
10 h 30	Cérémonie au monument aux Morts Levée des Couleurs Dépôt de gerbes Allocution
11 h 00	Vin d'honneur à la Mairie

## Les commissions

- **Urbanisme - Environnement :**

**Permis de construire**

✓	ROUARD	Fabien	Rénovation d'un logement, et création de deux logements par changement de destination	<b>Avis favorable</b>
✓	MINY	Robert	Construction d'une maison individuelle à ossature en bois	

Etudes de 4 certificats d'urbanisme d'information, 2 notes de renseignement d'urbanisme et 2 certificats d'urbanisme opérationnel.

❖ **Travaux**

- ✓ Réflexion sur le déneigement
- ✓ Etude réfection de l'extérieur de la mairie (à prévoir au budget de 2022)

❖ **Eolienne**

- ✓ Novembre : début des coupes de bois par l'ONF
- ✓ Mars 2022 : date prévisionnelle du démarrage du chantier éolien (jusqu'en juin 2023)
- ✓ Premier trimestre 2022 : une réunion explicative ouverte au public est envisagée

❖ **Ecole, jeunesse et vie associative**

- ✓ Etude pour l'achat et le subventionnement d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) pour l'école
- ✓ Travaux de remise en peinture et réfection ont été effectués durant l'été
- ✓ Un projet de classe verte est proposé par l'enseignante de CM1/CM2

- ✓ Le traçage en peinture de grands jeux dans la cour de récréation est prévu d'ici décembre
- ✓ Une réflexion sur la création d'un verger communautaire à vocation pédagogique est menée. Un terrain à proximité des lieux de vie du village est en cours de recherche.

#### ❖ Forêt

- ✓ Coupe éolienne : début des coupes 1<sup>er</sup> novembre 2021 et fin 1<sup>er</sup> mars 2022
- ✓ Mise en peinture de limite pour coupe affouagère 2022/2023
- ✓ Discussion du plan de relance du gouvernement pour l'obtention de subvention pour replanter des parcelles d'épicéa rasées à cause du scolyte

## Les travaux du SIVU

- ✓ Tonte, débroussaillage et taille
- ✓ Réfection des peintures signalisation sur route
- ✓ Récupération et retour matériel pour le marché du soir
- ✓ Nettoyage du point R

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet: <http://www.etouvans.fr> ou sur Facebook « **Etouvans Doubs** »

Vous pouvez contacter le Maire Nicolas PACQUOT au 06.52.61.85.85 ou par mail à l'adresse : [nicolas.pacquot@gmail.com](mailto:nicolas.pacquot@gmail.com)

**Pour les réclamations pour les ordures ménagères, un seul numéro : 03.81.31.84.99**

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : [mairie.etouvans@gmail.com](mailto:mairie.etouvans@gmail.com)